



**BRUSSELS INTERNATIONAL**  
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

# **Fonds européen de Développement régional**

## **Programme 2021-2027 en Région de Bruxelles-Capitale**

### **Plan d'évaluation 2021-2027**

**Version du 22/05/2024**



## Table des matières

1. Les fondements du plan d'évaluation .....	3
Contexte .....	3
Etapes clés du règlement 2021-2027 .....	3
Champ d'application et objectifs du plan.....	4
2. Pilotage et gouvernance du plan d'évaluation .....	6
Les procédures et mécanismes de gouvernance des évaluations .....	6
Les instances impliquées dans l'évaluation .....	8
Les principes guides pour une évaluation de haute qualité .....	10
Les moyens mobilisés pour une évaluation de qualité .....	10
Communication et diffusion des résultats .....	12
3. Programme indicatif des évaluations du Programme 2021-2027 .....	12
Le système de suivi mis en place en tant que préalable à l'évaluation .....	12
Programme des travaux d'évaluation pendant la programmation 2021-2027 .....	12



## 1. Les fondements du plan d'évaluation

### Contexte

Le plan d'évaluation 2021-2027 est un document stratégique qui a pour vocation de **poser le cadre et de guider la mise en œuvre des évaluations du Programme FEDER 2021-2027** de la Région bruxelloise, conformément au règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.

### Etapes clés du règlement 2021-2027

Bien que le plan vise évidemment à proposer un premier programme d'évaluation, il a principalement pour objectif de présenter les différents mécanismes qui permettront à la Direction FEDER (autorité de gestion du programme FEDER 2021-2027 en RBC) de respecter et de répondre aux différentes prescriptions réglementaires en lien avec le monitoring et l'évaluation.

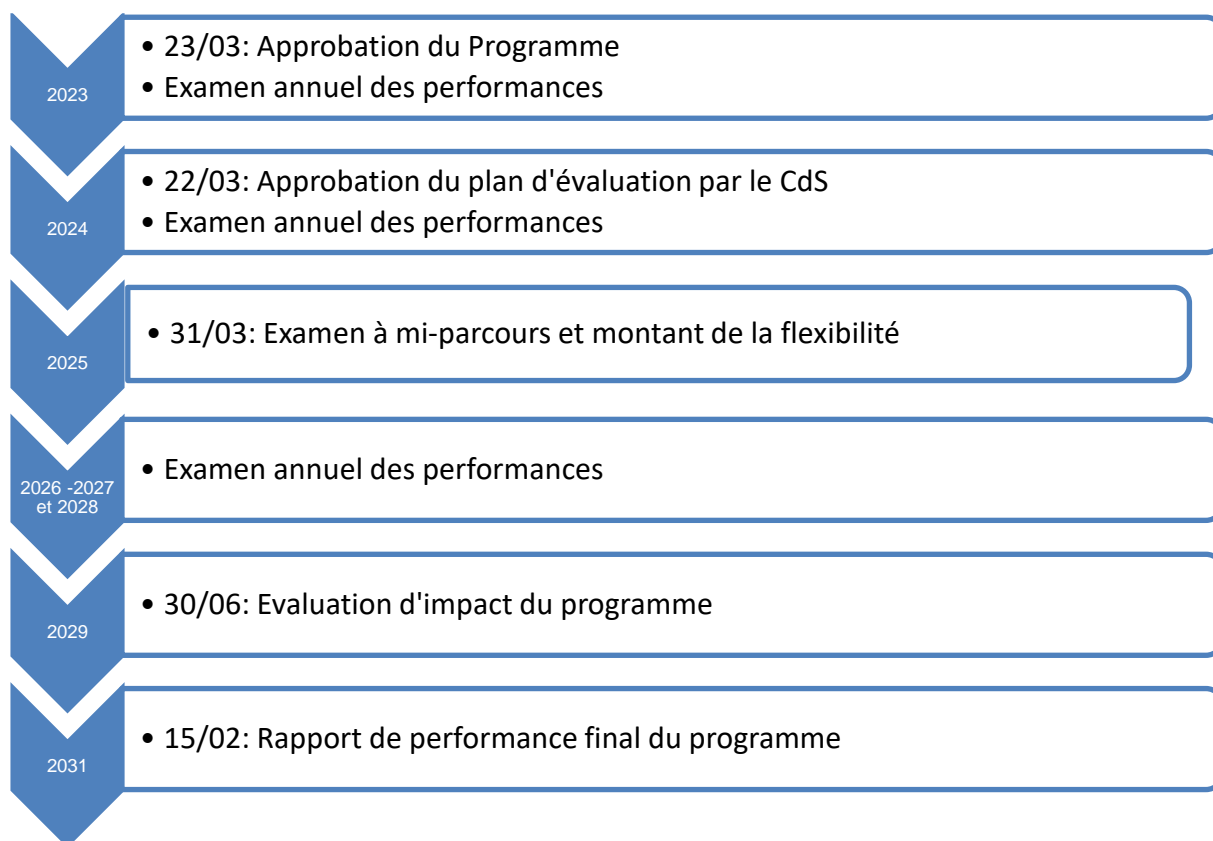
En guise de rappel, les principaux jalons à prendre en compte pour planifier et coordonner les évaluations à mener dans le cadre de la période 2021-2027 sont :

1. **Examen à mi-parcours et montant de la flexibilité (article 18)** : cet article stipule notamment que « Pour chaque programme, l'État membre présente à la Commission, **au plus tard le 31 mars 2025**, une évaluation des résultats de l'examen à mi-parcours, comprenant une proposition relative à l'affectation définitive du montant de la flexibilité visé à l'article 86, paragraphe 1, deuxième alinéa. »
2. **Fonctions du comité de suivi (article 40)** : cet article stipule notamment que le comité de suivi examine « les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des évaluations et des synthèses des évaluations, ainsi que les suites données aux constatations » et « **approuve le plan d'évaluation** et toute modification de celui-ci ».
3. **Examen annuel des performances (article 41)** : cet article stipule notamment que « des **réunions d'examen sont organisées une fois par an** entre la Commission et chaque État membre pour examiner la progression de chaque programme. Les autorités de gestion concernées participent aux réunions d'examen. »
4. **Rapport de performance final (article 43)** : cet article stipule notamment que « pour les programmes soutenus par le FEDER, le FSE+, le Fonds de cohésion, le FTJ et le FEAMPA, chaque autorité de gestion transmet à la Commission un **rapport de performance final du programme au plus tard le 15 février 2031** » et que « le rapport de performance final évalue le degré de



réalisation des objectifs du programme en se fondant sur les éléments énumérés à l'article 40, paragraphe 1, à l'exception des informations communiquées au titre du point d) dudit paragraphe. »

5. Évaluations par l'État membre (article 44) : l'article stipule qu'une « évaluation de chaque programme visant à en apprécier l'impact est réalisée **au plus tard le 30 juin 2029** » et que « L'État membre ou l'autorité de gestion transmet le plan d'évaluation au comité de suivi au plus tard **un an après la décision portant approbation du programme** ».



## Champ d'application et objectifs du plan

### Champ d'application

Le plan d'évaluation proposé concerne uniquement le Programme FEDER 2021-2027 de la Région de Bruxelles-Capitale adopté le 23/03/2023. Il a été établi par la Direction FEDER du SPRB en tant qu'Autorité de Gestion du Programme.

Pour rappel, la programmation FEDER 2021-2027 en RBC poursuit un **objectif de renforcement de la cohésion au sein du territoire, au travers du soutien à 8 objectifs spécifiques sélectionnés** (au sein des objectifs définis pour le FEDER et en considérant les éléments de contexte réglementaires et la



situation régionale) en considérant les besoins d'investissement prioritaires et leurs capacités de soutenir cet objectif de cohésion.

Le tableau en annexe récapitule le Programme (OS et types d'action) concerné par le plan d'évaluation.

### Objectifs

Ce plan a pour but premier **de planifier et de coordonner les évaluations** qui seront menées pendant cette programmation 2021-2027. Le plan d'évaluation détermine les étapes, les modalités de mise en œuvre, de suivi et de communication des évaluations, ainsi que les moyens afférents. Il permet notamment **d'identifier en amont les ressources nécessaires** à la bonne réalisation des évaluations prévues.

Il a cependant l'ambition d'aller au-delà d'une simple liste d'évaluations et d'être **un outil stratégique** au service du pilotage et de la réussite du Programme, notamment en termes d'atteinte des objectifs fixés, et plus largement en termes d'amélioration de la cohésion économique et sociale sur le territoire bruxellois. Il a également pour objectif d'anticiper les besoins en termes d'évaluation et de présenter les mécanismes internes à la Direction FEDER qui permettront de répondre à ces besoins.

Les évaluations sont non seulement une obligation réglementaire mais elles permettront aussi d'apprécier *in fine* la valeur ajoutée du financement européen au sein de la Région et sa contribution au changement (tel que défini dans la « théorie du changement »).

Une évaluation est une étape importante d'un point de vue politique, à la fois en aval et en amont du processus décisionnel. En effet, l'évaluation permet de tirer des enseignements sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et ainsi combler un éventuel « déficit » (« knowledge gap ») en apportant des éléments de compréhension supplémentaires à l'acquisition et à la consolidation des connaissances et à l'ajustement des futures interventions. Ce plan a donc pour vocation de planifier et préparer les évaluations afin qu'elles puissent déployer tout leur potentiel, en s'inscrivant de manière optimale dans le cycle politique. Elle servira également à justifier l'utilisation optimisée des deniers publics (transparence) et à rendre des comptes sur l'utilisation des fonds et leur complémentarité par rapport aux autres financements publics.

Le plan d'évaluation est par ailleurs un **outil itératif**. Il sera amené à évoluer en même temps que le Programme. A ce titre, une « théorie du changement » sera développée en amont des évaluations et sera adaptée aussi souvent que nécessaire. Le plan d'évaluation sera mis à jour en fonction de l'avancement du programme et des modifications ou des ré-orientations qui seraient prises en cours de route.

Nous pouvons synthétiser les principaux objectifs du plan comme suit :

1. **Disposer d'un cadre commun** pour l'ensemble des évaluations réalisées dans le cadre du programme afin de gagner en qualité et cohérence ;



2. **Améliorer de manière continue** la pertinence, le design, la mise en œuvre, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact du programme 2021-2027 ;
3. **S'assurer de la bonne valorisation des résultats des évaluations** auprès de l'ensemble des parties prenantes du programme, afin de leur permettre notamment d'apprécier les résultats et réalisations obtenus (« knowledge sharing ») et d'en tenir compte, le cas échéant, lors de la préparation de la prochaine programmation.

#### *Coordination avec d'autres programmes FEDER (ou autres)*

Aucune évaluation commune avec d'autres programmes européens (FEDER, FSE ou autre) n'est envisagée actuellement, compte tenu des moyens disponibles, mais aussi de l'intérêt de se concentrer davantage sur les complémentarités du FEDER avec les politiques (régionales) liées aux thématiques du Programme qu'avec des politiques européennes aux liens plus indirect. Relevons également qu'en raison du principe de concentration thématique, les moyens disponibles pour les thématiques sociales sont relativement limités et que les moyens d'investissement se sont essentiellement concentrés sur des thématiques (stratégies de développement territorial et intégration de publics précarisés par le logement) non couvertes par les Programmes FSE+.

L'autorité de gestion n'exclut cependant pas une mise en commun dans un second temps, en fonction de la mise en place d'un dialogue avec les autres autorités de gestion belges et/ou européennes.

Il est toutefois envisagé d'organiser sur base régulière une rencontre avec nos homologues de la Flandre et de la Wallonie afin de partager nos expériences et nos bonnes pratiques dans le domaine de l'évaluation.

## **2. Pilotage et gouvernance du plan d'évaluation**

Ci-dessous, nous présentons dans un premier temps les mécanismes qui sous-tendent le déploiement des évaluations.

Nous présentons dans un second temps les différentes instances qui interviennent dans la mise en œuvre du plan d'évaluation.

### **Les procédures et mécanismes de gouvernance des évaluations**

#### Principes de base

Afin de garantir la bonne mise en œuvre des évaluations, il y a certains principes d'organisation interne<sup>1</sup> à connaître et à respecter :

- Les évaluations sont indissociables du système de monitoring qui se déploie tout au long de la mise en œuvre du programme. Cependant, les évaluations ne se limitent pas aux données issues du monitoring (à savoir celles renseignées par les indicateurs) et englobent d'autres sources de données. Ces sources seront dans la mesure du possible identifiées avant de lancer

<sup>1</sup> Il s'agit bien des principes liés à l'organisation interne de l'autorité de gestion. On abordera plus loin les principaux liés à la mise en œuvre des évaluations en tant que telles afin d'en assurer la qualité et la crédibilité.



les évaluations. Certaines données peuvent en effet se révéler plus compliquées à obtenir que d'autres. Il est important d'avoir une vue suffisante sur ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas.

- En lien avec ce qui se trouve ci-dessus, une coopération étroite sera assurée entre la personne chargée des évaluations et la personne chargée des indicateurs, du moins tant que ces deux « volets » feront l'objet d'une responsabilité partagée entre deux personnes ;
- Il est essentiel de disposer d'une théorie du changement<sup>2</sup> comme prérequis à tout travail évaluatif. L'exécution d'un plan d'évaluation nécessite d'avoir un référentiel de base et cette théorie du changement va servir de référentiel. Quels changements poursuit le Programme ? Quelles sont les hypothèses derrière la logique d'action du Programme ?
- Il est important d'avoir une vue transversale sur la programmation FEDER. A ce titre, il est important que les personnes en charge des évaluations et des indicateurs soient informées, voire impliquées, dans la conception du programme, dans la sélection des opérations, et dans le suivi des projets.
- Avant chaque évaluation, un mandat d'évaluation sera rédigé par les chargés d'évaluation au sein de l'AG. Il aura pour objectif de mandater un comité en charge du pilotage de l'évaluation. Il définira le contexte réglementaire (et fera donc référence au présent plan), le dispositif de pilotage et le calendrier de l'évaluation ainsi que ses questions et ses limites. Il implique à ce titre une validation politique indispensable.
- Tous les rapports d'évaluation doivent, a minima, être publiés sur le site Web du FEDER.

#### Mécanismes pour assurer la demande évaluative (notamment celle venant de la Commission européenne)

A l'heure actuelle, la Direction FEDER met déjà en œuvre certaines mesures et procédures pour répondre aux exigences « d'une gestion axée sur les résultats » encouragée notamment par la Règlementation européenne (comme mentionné ci-dessus).

Parmi ces procédures, la première consiste à organiser la récolte des indicateurs en interne (en ayant chargé à cette fin une personne au sein de la Direction de ce travail). La procédure actuellement mise en place (annexée au plan) fera prochainement l'objet d'une mise à jour pour organiser le suivi de la Programmation 2021-2027 de façon adaptée.

Concrètement, le suivi des différents projets FEDER est réparti entre plusieurs « gestionnaires » au sein de l'Autorité de gestion. En 2014-2020, les projets sélectionnés étaient suivis et contrôlés par les membres de la Direction FEDER sans suivre de répartition thématique entre les axes. Un même gestionnaire pouvait à la fois suivre un projet de l'axe 1, de l'axe 2, de l'axe 3 et de l'axe 4, avec pour conséquence, que le gestionnaire n'avait pas systématiquement de vue transversale sur les indicateurs ou sur les objectifs poursuivis par les différents axes du programme 2014-2020.

<sup>2</sup> « Chaque programme est rempli de croyances, de suppositions et d'hypothèses sur la façon dont le changement se produit - sur la façon dont les humains travaillent, ou les organisations, ou les systèmes politiques, ou les écosystèmes. La théorie du changement consiste à articuler ces nombreuses hypothèses sous-jacentes sur la façon dont le changement se produira dans un programme ».



Pour la Programmation 2021-2027, la répartition tiendra compte d'une logique plus spécifique par objectifs (spécifiques ou stratégiques), en visant à ce que chaque gestionnaire puisse dans la mesure du possible se « spécialiser » dans un objectif stratégique (ou spécifique) du programme et coordonner à ce titre le suivi des indicateurs de l'OS dont il est responsable. L'idée de cette spécialisation est de permettre aux gestionnaires d'avoir une vue transversale sur un portefeuille de projets et d'en suivre l'évolution et la mise en œuvre, au-delà de sa simple performance financière. Cette proposition, déjà anticipée par l'AG, va également dans le sens d'une recommandation issue de l'évaluation de la période précédente (rapport Technopolis).

Cette nouvelle procédure sera mise à jour et annexée au plan d'évaluation.

D'autres procédures sont encore en développement et seront finalisées prochainement. Elles ont pour objectif de soutenir le travail évaluatif et d'en garantir son utilité.

Parmi les mécanismes qui seront développés pendant cette programmation, citons :

- Le renforcement de l'implication autour des évaluations, en visant des évaluations davantage participatives. À cette fin, une réflexion sera entamée sur les moyens qui permettront de mobiliser davantage les membres de la Direction FEDER ainsi que les **autres administrations** partenaires et acteurs des politiques publiques soutenues par le FEDER (notamment les organes représentant les bénéficiaires finaux) le cas échéant au sein des Comités de Pilotage des évaluations. Cette dynamique devra cependant être précédée d'un travail de « cartographie » et d'identification des acteurs ;
- Au sein de l'AG, la cellule « programmation » veillera à ce que les activités liées au rapportage, au suivi des indicateurs et à l'évaluation soient davantage intégrées et structurées afin d'en renforcer et améliorer son fonctionnement ;
- Un Vademecum « monitoring et évaluation » sera développé, et intègrera entre autres les résultats d'une réflexion sur la compilation des données et la préparation des évaluations et sur la façon d'intégrer/capitaliser les recommandations des évaluations.

### Les instances impliquées dans l'évaluation

Le Programme FEDER 2021-2027 est mis en œuvre par la Direction FEDER de Brussels International (une des huit administrations du SPRB). La répartition des rôles entre les différents acteurs de l'évaluation est établie ci-dessous de façon à ce que toutes les fonctions de celle-ci soient prises en charge (définition du mandat, pilotage du processus, enquêtes et analyses, formulation des recommandations éventuelles, diffusion des résultats) de manière cohérente et transparente.

#### *Une instance d'avis, le comité de suivi*

Le comité de suivi approuve le plan d'évaluation.

Les conclusions des évaluations menées lui sont communiquées par l'autorité de gestion, sur la base desquelles, il peut émettre des recommandations sur la mise en œuvre du programme.



### ***Une instance technique, l'autorité de gestion***

L'autorité de gestion coordonne le processus d'évaluation. A ce titre, elle est garante de la mise en œuvre du plan d'évaluation et de la bonne diffusion des résultats des évaluations menées.

Elle mobilise également les ressources humaines et financières nécessaires à la conduite des évaluations prévues par le présent plan. Elle met en place un système de monitoring approprié et coordonne la récolte des données nécessaires afin de renseigner les différents indicateurs prévus par le programme (voir infra). Enfin, elle appuie, au besoin, méthodologiquement les porteurs de projets pour la mise en place d'un système de suivi (note de guidance et formation ; conseil méthodologique) et éventuellement la mise en place de processus d'évaluation propres aux projets.

De manière plus spécifique, en ce qui concerne l'exécution des évaluations, l'AG rédige le plan d'évaluation et le met à jour, si nécessaire. Elle met en œuvre le plan d'évaluation. Ceci consiste plus spécifiquement à assurer les tâches suivantes :

- Rédiger les mandats d'évaluation et mettre en place les comités de pilotage (COFIL),
- Rédiger les cahiers de charges en vue de recruter l'expertise nécessaire,
- Analyser les offres et attribuer les marchés,
- Superviser les évaluations, assurer le secrétariat du COFIL et assurer le suivi quotidien avec le prestataire,
- Assurer la diffusion des rapports et des résultats auprès des instances concernées et auprès du public,
- Faire le suivi des recommandations issues des évaluations.

### ***Une instance d'expertise méthodologique et scientifique, le comité de pilotage***

Comme mentionnée, une expertise technique sera mobilisée au côté de l'autorité de gestion pour piloter et assurer au mieux la qualité des évaluations menées. Cette expertise peut être mobilisée au sein de l'administration régionale et/ou au sein d'autres organismes publics, institutions de recherche ou du monde universitaire, selon la thématique concernée.

Le comité de pilotage (COFIL) prend connaissance du mandat qui lui est octroyé, prend connaissance des travaux réalisés (outils de collecte de données, rapports, notes, etc.), se réunit régulièrement afin de valider les grandes étapes de l'évaluation et valide la crédibilité des résultats de l'étude. Le cas échéant, il réoriente les travaux menés.

Enfin, le comité de pilotage est également chargé de valider la « méta-évaluation ». Celle-ci évaluera les travaux réalisés en fonction des standards de la SEVAL<sup>3</sup>. Elle sera réalisée par l'autorité de gestion. Les conclusions de cette méta-évaluation seront transmises pour information au comité de suivi par l'autorité de gestion.

<sup>3</sup> [https://zewo.ch/wp-content/uploads/2019/08/Standards-SEVAL-2016\\_f.pdf](https://zewo.ch/wp-content/uploads/2019/08/Standards-SEVAL-2016_f.pdf)



### **Les évaluateur·rice·s (ou l'équipe d'évaluation)**

Les équipes d'évaluation seront désignées au terme d'une procédure de marché public. Relevons que l'examen à mi-parcours a été extrait du présent plan d'évaluation : s'il est naturellement susceptible de pousser à certaines adaptations du Programme (qui seront bien intégrées dans les évaluations proprement dites), cet exercice sera réalisé par la Direction FEDER, dans la mesure où les informations collectées portent davantage sur une collecte de données contextuelles que sur une évaluation individuelle des financements.

En ce qui concerne les évaluateurs en charge des évaluations (et non de l'examen à mi-parcours), leur responsabilité sera de réaliser les évaluations conformément aux cahiers des charges, sur base de la méthodologie définie dans leur offre et ajustée, le cas échéant, en cours de mission en concertation avec le Comité de pilotage.

La volonté de la Direction FEDER est de laisser un maximum de liberté à l'équipe d'évaluation dans le choix de la méthodologie. Elle devra donc démontrer dans son offre en quoi la méthodologie est pertinente au regard des objectifs poursuivis. Il s'agira d'un critère d'attribution essentiel lors de l'analyse des offres.

### **Autres parties prenantes**

A côté de ces différents organes « classiques », la Direction FEDER veillera également à impliquer, là où cela s'avère nécessaire et utile, d'autres parties prenantes qui pourraient avoir un rôle plus ou moins exécutif ou consultatif en fonction des évaluations.

### **Les principes guides pour une évaluation de haute qualité**

Afin d'améliorer la qualité et l'utilité des évaluations menées, il est nécessaire de définir des principes de base qui guideront la conception, la conduite de chaque étude ainsi que la valorisation de ses résultats. Le pilotage de chaque évaluation sera établi en s'appuyant sur les principes d'évaluation développés par la Société suisse d'Evaluation (et repris en annexe de ce plan).

### **Les moyens mobilisés pour une évaluation de qualité**

Conformément à l'article 44§4 du règlement (UE) n°2021/1060, « L'État membre ou l'autorité de gestion veille à la mise en place des procédures requises pour produire et collecter les données nécessaires aux évaluations ».

### **Moyens humains et financiers**

Les évaluations du Programme FEDER 2021-2027 sont financées dans le cadre du budget dédié à l'assistance technique. Une enveloppe de 300.000 € est ainsi réservée aux évaluations et autres études pour toute la durée de la programmation.

Par ailleurs, l'autorité de gestion mobilise les ressources humaines internes nécessaires à la coordination du processus d'évaluation : deux gestionnaires de projet au sein de la Direction FEDER ont comme tâches transversales le monitoring et l'évaluation du programme et devront notamment



mobiliser l’expertise au sein des administrations régionales, autres organismes publics, centres de recherche, monde universitaire pour constituer un comité de pilotage ad hoc pour chaque évaluation menée.

Il est important d’avoir les ressources humaines internes suffisantes pour se consacrer aux besoins évaluatifs des fonds FEDER et de veiller à ce que le personnel affecté à cette tâche dispose d’une connaissance suffisante en la matière. Il est donc préconisé de dédier au moins 1ETP au monitoring et à l’évaluation (ou deux 0,5 ETP comme c’est le cas au moment d’écrire ce plan) et que ce personnel dispose d’opportunités de formation.

L’implication de cette équipe dans le travail d’évaluation, au travers de l’analyse critique des documents produits par les évaluations, et de la cohérence avec les politiques soutenues par le Programme paraît capitale pour permettre aux consultants en charge de l’évaluation de produire un travail utile à l’amélioration des pratiques et à l’évaluation adéquate et détaillée des situations auxquelles la Programmation est censée répondre.

Relevons enfin que cette équipe sera également directement impliquée dans le travail d’évaluation à mi-parcours (compte tenu de ses compétences et afin notamment d’assurer la cohérence des évaluations avec les observations dressées à cette occasion).

**Formations du personnel**

Afin d’améliorer de manière continue l’expertise de son personnel, l’autorité de gestion mobilise les moyens nécessaires pour former et renforcer les compétences de son équipe mobilisée pour les activités d’évaluation dans les limites budgétaires disponibles.

Le programme de formation minimum envisagé est exposé dans le tableau ci-dessous. D’autres formations pourront être ajoutées en cours de programmation, selon les opportunités et selon les besoins de l’équipe en charge du plan d’évaluation.

<b>Titre de la formation</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Organisation</b>	<b>Date prévue</b>
Participation à l’Evaluation Network de la DG REGIO	Apprentissage continu en matière d’évaluation liée aux Fonds structurels et d’investissements européens et échange de bonnes pratiques	EC / DG Regio – Evaluation Unit	2 à 4 fois par an
Summer School – Evaluation Helpdesk / DG REGIO	Cette summer school représente une opportunité intéressante de se former et d’approfondir certains sujets	DG REGIO	1 fois par an



	spécifiques. Les deux gestionnaires y assisteront dans la mesure du possible (si leur agenda le permet). En outre, cette formation représente une opportunité de rencontrer d'autres personnes, issues d'autres autorités de gestion et travaillant sur les mêmes sujets (monitoring et évaluation)		
Conferences on Evaluation of EU Cohesion Policy	Ces conférences représentent également une opportunité intéressante de se mettre à jour sur les bonnes pratiques évaluatives.	DG REGIO	Tous les deux ou trois ans

**Communication et diffusion des résultats**

Au terme de chaque évaluation, les résultats et recommandations feront l'objet d'un suivi par la Direction FEDER et une stratégie de communication sera proposée en collaboration avec la/les personnes chargée(s) de communication au sein de la Direction FEDER.

**3. Programme indicatif des évaluations du Programme 2021-2027**

**Le système de suivi mis en place en tant que préalable à l'évaluation**

Suivi et évaluation sont étroitement imbriqués : en effet, l'évaluation du programme nécessite de disposer des données de base (physiques et financières) afin de cerner le contexte évaluatif.

L'autorité de gestion utilise ainsi un dispositif de suivi qui s'appuie principalement sur un tableau de bord de suivi des indicateurs de réalisation et de résultats du programme, dans lequel sont intégrés les données de chaque projet. Il a pour vocation à analyser l'évolution des valeurs des indicateurs en fonction de trois niveaux : par projet, par objectif spécifique et par objectif stratégique. Il permet à l'Autorité de Gestion de suivre l'avancement des projets et du programme et de l'alerter en cas d'écart entre la valeur des indicateurs et les valeurs cibles 2024 et 2029. Outre d'être un préalable à l'évaluation, le système de suivi peut donc être un système d'alerte en cas d'écart significatif entre la valeur des indicateurs constatée et les objectifs cibles ou d'évolution imprévue.

**Programme des travaux d'évaluation pendant la programmation 2021-2027**



## 1. Analyse et identification des besoins et articulation des différentes évaluations prévues en 2021-2027

Avant de détailler plus loin le contenu des différentes évaluations proposées, il est important de présenter les contraintes, opportunités et enjeux qui entourent la définition du programme d'évaluation. Le choix et la définition des évaluations se sont fait en tenant compte de plusieurs éléments tels que les constats des périodes précédentes, particulièrement ceux de la période 2014-2020, nos besoins en termes de connaissance, le budget disponible ou encore les évolutions de la Règlementation européenne et singulièrement les exigences de rapportage de la période 2021-2027.

Le budget disponible (300.000 Euros TVAC) est un premier élément essentiel. Etant donné le budget relativement restreint, nous avons fait le choix de rationaliser nos évaluations et de nous concentrer, pour cette programmation, sur trois évaluations. Il aurait été en effet compliqué d'organiser davantage d'évaluations sans perdre en qualité. Toutefois, afin de pouvoir malgré tout bénéficier de nouvelles connaissances sur certaines thématiques cruciales mais moins prioritaires (ex : utilisation des instruments financiers ou application du DNSH, pour en citer quelques-unes), un processus d'auto-évaluation sera dans la mesure du possible mis en place ; éventuellement avec l'aide d'une administration régionale compétente si le besoin s'en fait ressentir et sous réserve de l'accord de celle-ci.

Par ailleurs, le souhait de la Direction FEDER est de garantir l'utilité maximale de ses évaluations. Celle-ci sera accrue si les bonnes questions sont posées au bon moment et que les évaluations sont pertinentes au regard du timing de la Programmation. En effet, il a été constaté en 2014-2020 qu'une évaluation d'impact *stricto sensu* n'était que très partiellement réalisable en fin de programmation car, bien que pour la plupart terminés, les projets ne délivrent pas encore tous leurs effets, ceux-ci arrivant parfois après une ou deux années d'exploitation.

De même, l'utilité des évaluations sera d'autant plus importante que les conclusions arrivent à un moment opportun au regard du cycle de la politique. En effet, les conclusions des deux évaluations d'impact de 2014-2020 sont arrivées tardivement pour être intégrées pleinement dans la nouvelle programmation. A contrario, l'évaluation à mi-parcours qui avait été lancée sous 2014-2020 avait permis à la Direction FEDER de bénéficier de recommandations très utiles au regard de la préparation de la nouvelle Programmation 2021-2027, notamment en ce qui concerne le processus de sélection des opérations.

Le programme proposé ci-dessous tient compte de ces différents éléments. Il est cependant à noter que le contenu des évaluations 2 et 3 sera affiné dans un second temps au regard de la théorie du changement du Programme qui doit encore être développée dans le cadre de l'examen à mi-parcours. La typologie des évaluations ne sera très probablement pas modifiée (on garderait les trois évaluations proposées ci-dessous) mais les thématiques ainsi que les questions d'évaluation qu'elles recouvrent seront précisées et justifiées dans les mandats d'évaluation qui seront rédigés en amont des évaluations.



## 2. Les évaluations proposées

Le tableau ci-dessous présente de manière succincte les prévues sous la période 2021-2027. La section suivante développera plus en détail les critères d'évaluations, les questions envisagées ainsi que le budget mobilisé.

	Quoi	Pourquoi	Quand	Intégration des résultats
1 -	<i>Evaluation des processus participatifs dans les projets FEDER sélectionnés au titre des OS 5.1, 4.3 et 2.7 ?</i>	Cette évaluation fait partie d'un projet pilote plus large que la Direction FEDER met en place avec Metrolab (laboratoire de recherche UCL/ULB) avec le concours de la DG REGIO et de l'OCDE. L'étude aura pour objectif de faire un état des lieux des processus participatifs mis en œuvre par les porteurs de projets, mais aussi d'examiner une meilleure intégration générale de ces processus de façon plus large. Elle se concentrera sur un nombre limité d'OS.	1 <sup>er</sup> semestre 2024	Les résultats seront directement utilisés afin d'améliorer la mise en œuvre des projets 2021-2027 – et les résultats positifs du projet pilote seront intégrés dans la mesure du possible aux autres OS du programme et seront intégrés de manière structurelle dans la prochaine programmation. Renvoi sera fait vers les outils Metrolab/perspective en amont de la procédure de sélection.
2	<i>Préparation post-2027 (qualité du design)</i>	Cette évaluation servira, au départ de l'expérience du Programme 2021-2027 (conception, sélection, début de mise en œuvre) à poser les premières réflexions pour la préparation post 2027, sur base d'une évaluation de la « qualité du design »	2026-2027	Les résultats pourront être utilisés dans le cadre de la préparation de la prochaine période de programmation qui commencera courant 2026 et les recommandations pourront être intégrées dans la conception et la mise en œuvre du prochain programme
3	<i>Evaluation d'impact</i>	Cette évaluation aura pour objet d'apprécier la valeur ajoutée du FEDER ainsi que la cohérence du programme avec les politiques publiques relatives aux OS concernés. Dans un souci de rationalisation et d'utilité, l'évaluation devrait se concentrer sur certains OS « stratégiques » et non pas sur l'ensemble du programme. Elle pourrait	2027 - 2028	Cette évaluation d'impact devrait permettre de donner une vision générale de l'impact généré par le programme FEDER. Les conclusions et recommandations devraient en partie être



		potentiellement prendre en considération les impacts de programmations antérieures afin de bénéficier d'une vue globale d'un secteur particulier (ex : soutien aux PME et à l'entrepreneuriat, soutien à l'économie circulaire...)		intégrées dans la préparation du programme suivant et dans les premières étapes de sa mise en œuvre et faire l'objet d'une diffusion auprès du grand public.
--	--	--	--	--

a) **Evaluation des dispositifs participatifs au sein des projets FEDER (5.1 et 4.3) en vue de nourrir la mise en œuvre programmation FEDER 2021-2027**

Tout d'abord, nous proposons une première évaluation ciblée, résultant d'une opportunité de travail constatée, et permettant de mesurer plus avant l'étendue de la « participation » citoyenne au sein des Projets FEDER 2021-2027 en RBC. Cette évaluation sera une composante du projet mené par la Direction FEDER dans le cadre de l'appel à projets de la DG REGIO et de l'OCDE intitulé « Innovative implementation of the partnership principle in cohesion policy – phase 2 ». Ce projet, mené en collaboration avec Metrolab, a pour objectif de proposer des fiches pratiques aux bénéficiaires FEDER afin de développer des dispositifs participatifs et accroître de la sorte la légitimité et la qualité des projets financés grâce au FEDER.

Une part du budget consacré aux évaluations sera affecté au financement d'une étude préliminaire qui vise à cartographier les connaissances et les pratiques participatives actuelles des porteurs de projets.

Elle se concentrera cependant sur un nombre limité d'OS. En effet, tous les appels à projets ne seront pas clôturés et tous les projets ne seront pas encore sélectionnés. Par ailleurs dans un souci d'efficacité, il est préférable de limiter le scope de l'étude aux projets ayant un impact social ou une aspiration/ambition « transformative » prononcée sur la ville. Un projet de recherche appliqué aura certes in fine un impact sociétal mais son développement se fait essentiellement en laboratoire et n'impliquent donc pas réellement un besoin participatif à ce stade. A contrario, un projet d'équipement de quartier ou un projet à impact social prononcé pourra bénéficier largement de l'implication de toutes les parties prenantes.

b) **Préparation post-2027 (qualité du design)**

La volonté de l'Autorité de Gestion est également de préparer efficacement la prochaine programmation dont les travaux préparatoires commenceront en 2026. Une deuxième évaluation sera donc articulée en plaçant au centre de cette évaluation de la Programmation en cours, une réflexion permettant une amélioration de la période post-2027. En effet, l'AG souhaite bénéficier d'un point de vue externe sur la façon dont le Programme est construit et d'identifier de façon plus précise les publics cibles potentiels. Les évaluations des périodes précédentes avaient notamment pointer des



dysfonctionnements dans la façon d'intégrer (ou de ne pas intégrer) certains publics cibles (ex : économie sociale et solidaire, opérateurs de petite taille avec peu de ressources internes pour faire face à la charge administrative du FEDER, ...). Il a également été démontré que le FEDER ne parvenait pas toujours à provoquer un changement significatif dans certaines des thématiques visées. Il sera donc utile de disposer de nouvelles connaissances sur nos publics cibles et nos « core business » potentiels et d'identifier les futures thématiques qui pourraient être ciblées par le FEDER à Bruxelles. Cette deuxième « étude/évaluation » devrait donc permettre d'apporter des éléments de réponse à ces diverses questions.

Cette évaluation devrait permettre de préparer, au départ des données disponibles sur la mise en œuvre du Programme 2021-2027, les travaux en vue de l'après-2027 et également de se prononcer sur la stratégie de communication du Programme et sur l'accessibilité et l'attrait du financement FEDER à Bruxelles de manière générale.

L'évaluation devra déboucher sur une analyse des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme et tirer des leçons sur base des résultats et des premiers impacts du programme. Cette analyse se concentrera, en raison des ressources limitées à notre disposition, sur un échantillon de thématiques qui seront définies dans un second temps. L'évaluation pourra (voire devra) également prendre appui sur les évaluations des programmations précédentes (exemple : 2014-2020) voire intégrer dans l'analyse des projets financés sous d'autres programmations.

Les principales questions identifiées à ce stade et qui guideront cette évaluation sont :

- Qui sont les groupes cibles du financement FEDER à Bruxelles ? Quels devraient être les groupes cibles ?
- Comment le Programme identifie-t-il ses publics cibles (i.e. ses porteurs de projets) ?
- Quelles sont les thématiques sur lesquelles le Programme devrait se concentrer en priorité ? Comment mieux les identifier ?
- Quelles sont les principales difficultés rencontrées en 2021-2027 (pour chacune des thématiques évaluées, examiner les difficultés réelles et potentielles en vue de favoriser un arbitrage plus objectif dans le choix des thématiques soutenues après 2027).
- Etc.

De manière générale cette évaluation devra se prononcer sur la « qualité du design ».

Comme précisé ci-dessus, les thématiques et les questions seront affinées dans les mandats d'évaluation et un recadrage sera effectué, le cas échéant, afin de prendre en compte les résultats de l'examen à mi-parcours.

#### c) **Evaluation d'impact (cohérence et valeur ajoutée)**

Quant à l'évaluation d'impact *ex-post*, requise par la Règlementation, elle devrait idéalement se baser sur des éléments très concrets. Là où c'est possible, l'évaluation se prononcera sur les premiers



impacts perceptibles du programme 2021-2027 et sur la valeur ajoutée des financements dans les secteurs ciblés. Cette évaluation devrait toutefois être terminée à temps afin de pouvoir intégrer les recommandations au sein de la programmation suivante. En fonction de l'état d'avancement de la programmation, les questions d'évaluation pourront donc s'articuler autour de critères de jugement différents (cohérence, valeur ajoutée, efficacité, ...). Elle ne devrait cependant pas cibler tous les objectifs spécifiques mais se concentrer sur les plus critiques d'entre eux (voir infra). Des données issues du « monitoring qualitatif » développé entre les opérateurs bénéficiaires de la sélection et la Direction FEDER permettront par ailleurs de mettre en avant des impacts non anticipés par le Programme en tant que tel.

Cette évaluation devra se prononcer sur la valeur ajoutée des financements « FEDER+RBC » à Bruxelles. Elle devra également se concentrer sur l'analyse de la cohérence et de la complémentarité du FEDER avec les autres politiques RBC.

A ce stade, nous envisageons de concentrer l'évaluation d'impact sur les objectifs spécifiques (thématiques) suivants :

- Objectif spécifique 1.2 Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
- Objectif spécifique 2.1 Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique
- Objectif spécifique 1.3 Renforcer la croissance et la compétitivité des PME
- Objectif spécifique 5.1 Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines

Les questions suivantes sont envisagées :

- Dans quelle mesure le Programme FEDER 2021-2027 a permis de rencontrer les besoins des groupes cibles tels qu'identifiés dans le Programme ?
- Quelle est la valeur ajoutée du FEDER (fonds européens et cofinancement) par rapport aux politiques relevant des objectifs spécifiques ?

Comme précisé ci-dessus, les thématiques et les questions seront affinées dans les mandats d'évaluation et un recadrage sera effectué, le cas échéant, afin de prendre en compte les résultats de l'examen à mi-parcours.

#### d) Autres évaluations

Les autres thématiques transversales (telles que les principes d'égalité des genres, de non-discrimination, de développement durable) ont fait l'objet d'une évaluation en 2014-2020. Il n'est donc pas envisagé de procéder à une autre évaluation de ces thématiques en 2021-2027 mais si le besoin s'en fait ressentir en cours de programmation, elles pourront être intégrées, sous forme de questions évaluatives, dans l'évaluation d'impact.



Comme cela a été mentionné plus haut, l'évaluation des résultats de l'examen à mi-parcours a été extraite du présent plan d'évaluation. Cet exercice sera réalisé par la Direction FEDER, dans la mesure où les informations collectées portent davantage sur une collecte de données contextuelles que sur une évaluation individuelle des financements. Au besoin, un petit budget (maximum 30.000 euros) pourrait être libéré en pour le recrutement d'une expertise en vue d'appuyer certaines analyses plus spécifiques ou plus complexes dans le cadre de cet examen à mi-parcours.

**Annexe 1 Fiches récapitulatives**

Evaluation n°	1
Nom de l'évaluation	Evaluation des processus participatifs dans les projets FEDER 2021-2027
Thématique(s)	Approche participative
Objectifs et résultats espérés	Disposer d'outils/fiches pratiques pour encourager la participation au sein des projets FEDER.
Proposition de questions évaluatives	Dans quelle mesure les porteurs de projets intègrent-ils des dispositifs participatifs dans leur projet ?
Critères d'évaluation	Qualité de la mise en œuvre
Méthodes envisagées	Questionnaire auprès des porteurs de projets (analyse qualitative)
Données disponibles	Les données seront récoltées auprès des porteurs de projet directement. Les dossiers de candidatures seront aussi une source importante de données.
Public-cible de l'évaluation	Porteurs de projets OS 5.1, 4.3 (et 2.7 ?) et par extension tous les porteurs de projets FEDER présents et à venir ; Autorité de gestion (utilisation et intégration des résultats dans la mise en œuvre du programme)
Calendrier et durée de l'évaluation	Cette étude est prévue pour le premier semestre 2024 et devrait s'étaler sur 2 mois environ.
Budget indicatif	7.691,00 € HTVA + 1615,11 TVA = 9.306,11 euros

Evaluation n°	2
Nom de l'évaluation	Evaluation en vue de la préparation post 2027
Thématique(s)	Secteurs à définir ultérieurement. L'évaluation touchera également, en partie, à la stratégie de communication du Programme, et au principe de partenariat.



Objectifs et résultats espérés	Disposer de recommandations pour la préparation du prochain programme FEDER post-2027. Identifier les secteurs devant bénéficier du futur programme FEDER.
Proposition de questions évaluatives	Voir ci-dessus
Critères d'évaluation	Cohérence externe, pertinence, qualité du design
Méthodes envisagées	A définir plus tard
Données disponibles	Programme 2021-2027, Dossiers de candidatures, Conventions, Rapports semestriels des projets, Reporting EC, Documents nationaux / régionaux stratégiques, évaluations précédentes, données issues du monitoring (indicateurs), etc.
Public-cible de l'évaluation	Autorité de gestion, porteurs de projets actuels et potentiels, autorités politiques
Calendrier et durée de l'évaluation	Cette évaluation est prévue pour le premier semestre 2025 et pourrait s'étaler entre 6 mois et 12 mois
Budget indicatif	145.346,945 €

<b>Evaluation n°</b>	<b>3</b>
Nom de l'évaluation	Evaluation d'impact
Thématique(s)	De manière indicative, cette évaluation pourrait concerner les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien au numérique</li> <li>- Soutien à l'économie circulaire</li> <li>- Soutien aux PME</li> <li>- Soutien aux contrats de quartiers durables</li> </ul> D'autres thématiques pourront faire l'objet d'une évaluation si le besoin s'en faisait ressentir.
Objectifs et résultats espérés	Disposer d'une part d'une analyse de la cohérence du programme avec les autres politiques/stratégies/programmes publics bruxellois et disposer d'autre part d'une appréciation de la valeur ajoutée du FEDER dans les secteurs identifiés
Proposition de questions évaluatives	Voir ci-dessus
Critères d'évaluation	Cohérence externe, Valeur ajoutée



Méthodes envisagées	Evaluation basée sur la théorie du changement, mobilisant des outils principalement qualitatif (entretiens, étude de cas,...) mais également quantitatif (analyse des valeurs des indicateurs, ....)
Données disponibles	Données rapportées par les porteurs de projets (rapports, etc.) ; données récoltées par l'AG (indicateurs) ; données récoltées directement auprès des parties prenantes via des entretiens ou des questionnaires, documents (conventions, rapports semestriels, dossiers de candidature).
Public-cible de l'évaluation	Porteurs de projets, autorité de gestion, autorités politiques, et citoyens
Calendrier et durée de l'évaluation	Fin 2028 pour une durée de 6 à 12 mois
Budget indicatif	145.346,945 €



Annexe 1: Présentation Générale du Programme 2021-2027





BRUSSELS INTERNATIONAL

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Programme FEDER 2021-2027 de la RBC

Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Actions	Groupes cibles
<p><b>1. Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC</b></p>	<p>RSO1.1. Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>soutenir et développer les infrastructures de RDI et permettre l'investissement nécessaire à un saut qualitatif régional au sein des domaines d'innovation stratégiques.</li> <li>renforcer le soutien aux projets de recherche appliquée coopératifs et co-créatifs</li> <li>soutenir les projets d'accompagnement et de soutien à l'innovation sociale s'adressant aux PME et visant les grands défis sociétaux</li> <li>soutenir les projets d'accompagnement et de soutien à l'innovation favorisant l'exemplarité environnementale des PME et visant la transition écologique et circulaire d'entreprises existantes ou le développement de business-models environnementalement innovants</li> <li>soutenir la mobilisation et la mise en oeuvre au sein des politiques publiques des résultats de la recherche académique et universitaire ayant produit des connaissances spécifiques utiles pour apporter des réponses aux enjeux bruxellois</li> <li>soutenir la mise en place d'une infrastructure régionale dédiée à l'encouragement à l'esprit scientifique, de recherche et d'innovation</li> </ol>	<p>Les groupes cibles principaux (chargés de la mise en œuvre des projets au bénéfice des bénéficiaires finaux) visent l'ensemble des universités, hautes-écoles, centres de recherche, laboratoires, PME, administrations publiques, hôpitaux, asbl et citoyens du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.</p> <p>Les bénéficiaires finaux visés sont les PME (en ce compris les entreprises organisées sous la forme d'ASBL), les pouvoirs publics (dans l'ambition de les guider vers des pratiques plus innovantes) et les citoyens.</p>
	<p>RSO1.2. Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics</p>	<p>La Région bruxelloise entend, grâce à cet OS, <b>appuyer deux types d'actions</b>, jugées prioritaires dans le cadre du développement de la Smart City en Région de Bruxelles-Capitale :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>le développement de services, produits et processus numériques, en portant une attention particulière à ce que ces outils intègrent au mieux les besoins des citoyens, des entreprises ou des autres pouvoirs publics partenaires</li> <li>le développement de services d'accompagnement du numérique vers les citoyens.</li> </ol>	<p>Les groupes cibles principaux (chargés de la mise en œuvre des projets au bénéfice des bénéficiaires finaux) sont les services publics régionaux et locaux ainsi que les services d'intérêt collectif ou social (universités, hôpitaux, asbl, etc.) exerçant des missions pour le compte des services publics. Les bénéficiaires finaux visés sont les pouvoirs publics, les entreprises et les citoyens.</p>
	<p>RSO1.3. Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Actions contribuant à l'accompagnement des PME ;</li> <li>Investissement et hébergement (en ce compris la construction/rénovation d'infrastructures) au profit des PME. Des acquisitions éventuelles de terrains</li> </ol>	<p>Si les PME sont considérées comme bénéficiaires finaux des opérations, les opérations elles-mêmes seront portées par les services publics régionaux et</p>

	<p>dans les PME, y compris par des investissements productifs</p>	<p>préalables et nécessaires à ces investissements peuvent être intégrées à de tels investissements dans le cadre d'opérations mises en œuvre par des opérateurs.</p> <p>Par ailleurs, les opérations sélectionnées contribueront à l'un de ces objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>·favoriser la création de PME ;</li> <li>·favoriser la transition écologique de PME ;</li> <li>·favoriser l'augmentation de l'emploi au sein de PME.</li> </ul> <p>Et devront s'inscrire dans l'un de ces secteurs, filières ou démarches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>·filières d'économie circulaire (en ce compris filières de valorisation des déchets et des ressources) ;</li> <li>·écosystème numérique et digital ;</li> <li>·écosystème santé ;</li> <li>·économie sociale;</li> <li>·HORECA, agriculture urbaine et circuits courts ;</li> <li>·commerce, artisanat et industrie urbaine ;</li> <li>·média, culture, tourisme de loisir et d'affaires (MICE) ;</li> <li>·soutien à la mobilité et à logistique urbaine durable.</li> </ul>	<p>locaux ainsi que par des services d'intérêt collectif ou social exerçant des missions pour le compte des services publics, dans leurs activités de soutien aux PME.</p> <p>Les PME, individuellement, ne peuvent être soutenues qu'à la condition qu'elles mettent en place des dynamiques collectives et non individuelles, qui contribuent également à plusieurs PME. Ainsi, le financement d'un investissement ou d'une capacité d'hébergement nouvelle ou rénovée doit obligatoirement bénéficier à plusieurs entreprises. Des PME agissant à titre individuel sont éligibles pour les instruments financiers mis en place dans le cadre de l'objectif spécifique (cf. infra).</p>
<p><b>2. Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie sans carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la</b></p>	<p>RSO2.1. Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre</p>	<p>Les opérations soutenues favoriseront l'investissement (dont les travaux et études préalables) en matière énergétique en visant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'amélioration énergétique des infrastructures des pouvoirs publics régionaux et locaux ;</li> </ol> <p>1bis: Une mission d'accompagnement spécifique, opérationnel et individualisé par le gestionnaire du réseau de distribution (Sibelga) (opération d'importance stratégique)- ce soutien ne portera que sur l'accompagnement d'investissements FEDER mais reposera sur l'offre de services structurée dans le cadre du programme Renoclick ;</p>	<p>La cible principale des actions développées dans le cadre de cet objectif spécifique est l'augmentation de la performance énergétique des bâtiments publics et du logement.</p> <p>À côté de ce bénéfice environnemental, les investissements réalisés auront un impact sur les dépenses énergétiques des pouvoirs publics bénéficiaires et des occupants des logements sociaux et privés rénovés.</p>

<p><b>prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable</b></p>		<ol style="list-style-type: none"> <li>2. L'amélioration énergétique des équipements collectifs organisés par les autres pouvoirs publics ;</li> <li>3. L'amélioration de la performance énergétique du parc de logement locatif social et modéré existant ;</li> <li>4. Des projets pilotes visant la rénovation de logements collectifs (copropriétés, avec un accent particulier sur les ménages à bas revenu) ou la rénovation groupée à l'échelle d'un quartier de logements privés ;</li> <li>5. Le soutien financier à l'équipement en réseaux de chaleurs sur des sites d'intérêt collectif majeur, en construction ou en rénovation.</li> </ol>	
	<p>RSO2.6. Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources</p>	<p>Cet objectif spécifique répond au défi de la transition vers une économie circulaire par une augmentation des capacités de tri et de recyclage. Des investissements supplémentaires permettront d'augmenter ces taux grâce aux types d'actions suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcement des chaînons (infrastructuraux) logistiques manquant en RBC en termes de collecte, de tri et de regroupement ainsi que de préparation au recyclage et au réemploi ;</li> <li>2. Investissements dans le développement du réseau des parcs de recyclage (tous flux), de parcs de recyclage de proximité ainsi que de ressourceries/recycleries/matériauthèques (vente de produits et d'objets recyclés) ;</li> <li>3. Création de plateformes de transfert, de rassemblement, de tri, démantèlement, traitement et reconditionnement des ressources/déchets/matériaux (de construction et de déconstruction) en vue de leur réemploi ;</li> <li>4. Développement d'infrastructures d'ampleur régionale améliorant la valorisation des déchets organiques (unité de biométhanisation et centres de compostage) ;</li> <li>5. Investissements liés aux stratégies locales de circularité liées à la mise en œuvre des pôles de développement.</li> </ol>	<p>Les groupes cibles visés pour cet OS sont les services publics régionaux et locaux ainsi que les services d'intérêt collectif ou social exerçant des missions pour le compte des services publics dans leurs activités liées à la collecte, au tri, au transfert, au recyclage, à la valorisation (y compris énergétique) et au réemploi et à la revente des matériaux.</p> <p>Rappelons que cet OS vise une partie seulement du soutien du Programme à l'économie circulaire. Le soutien aux entreprises actives dans les filières d'économie circulaire (en ce compris filières de valorisation des déchets et des ressources) est éligible exclusivement dans le cadre de l'OS 1.3. Un soutien à l'innovation dans ce secteur l'est, quant à lui, exclusivement dans le cadre de l'OS1.1.</p>

	RSO2.7. Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution	Cet objectif spécifique développera des actions au profit de: <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La réhabilitation de terrains contaminés dans les pôles de développement en vue de les rendre disponibles comme espaces verts ou pour des activités pour la collectivité ;</li> <li>2. La « protection de la nature et de la biodiversité, infrastructures vertes », sous la forme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2.1. Du soutien, dans les zones en déficit, les territoires les plus urbanisés et les pôles de développement à : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La création d'espaces verts publics (y compris de proximité) ouverts à un large public et intégrés aux dynamiques urbaines spécifiques locales et</li> <li>○ La verdurisation d'espaces collectifs</li> <li>○ La création d'espaces verts rendus disponibles au terme d'une opération de réhabilitation de terrains contaminés</li> </ul> </li> <li>• 2.2. De soutien à la création, la revalorisation et la protection d'espaces verts à dimension régionale :</li> </ul> </li> </ol>	Les actions énumérées en 1. visent en priorité les pôles de développement prioritaires, afin de renforcer l'attractivité pour des investissements (comme espaces verts ou pour des activités pour la collectivité) dans ces zones. En fonction de l'affectation des investissements et au terme de ceux-ci, de nouveaux groupes cibles devraient indirectement être bénéficiaires des actions d'assainissement. À côté de l'impact positif sur l'environnement (notamment de la biodiversité), les projets soutenus au titre des actions énumérées en 2.1. visent à répondre en priorité aux besoins d'espaces verts des habitants des quartiers (ou des utilisateurs des espaces collectifs verdurisés) concernés, tandis que les projets soutenus au titre des actions énumérées en 2.2. visent à offrir des espaces verts potentiellement attractif pour l'ensemble de la population (familles, personnes en transit, navetteurs, touristes...). Une réflexion autour du genre et de l'utilisation de ces espaces par les publics jeunes devra être menée, afin d'augmenter leur attractivité à leur égard.
<b>4. Une Europe plus sociale et inclusive mettant en oeuvre le socle européen des droits sociaux</b>	RSO4.3.Favoriser l'intégration socio-économique des communautés marginalisées, des ménages à faible revenu et des groupes défavorisés, y compris les personnes ayant des besoins particuliers, au moyen de mesures intégrées, notamment en ce qui concerne le logement et les services sociaux	Cet objectif spécifique vise à développer, dans une perspective d'intégration, de nouvelles places de logement ou d'hébergement intégré dans des structures destinées à divers publics : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des personnes en situation de handicap (dont des personnes atteintes d'autisme),</li> <li>• des jeunes enfants et des jeunes en situation d'errance et/ou de rupture familiale,</li> <li>• des publics confrontés à des situations de détresse physique, psychologique (assuétudes...), économique (dont les victimes de violences intrafamiliales),</li> <li>• des publics précarisés.</li> </ul>	Les publics visés sont: <ul style="list-style-type: none"> <li>• des personnes en situation de handicap (dont l'autisme),</li> <li>• des jeunes enfants et des jeunes en situation d'errance et/ou de rupture familiale,</li> <li>• des publics confrontés à des situations de détresse physique, psychologique, économique (dont les victimes de violences intrafamiliales),</li> <li>• des publics précarisés.</li> </ul>
<b>5. Une Europe plus proche des citoyens, par la</b>	RSO5.1. Encourager le développement social,	Les moyens alloués par le Programme au titre du présent OS ont vocation à compléter les dispositifs régionaux de revitalisation urbaine participatifs.	Les groupes-cibles de cet objectif spécifique sont les habitants des périmètres concernés par les contrats de quartiers durables ou les contrats de rénovation urbaine concernés et les projets

<p><b><i>promotion du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales</i></b></p>	<p>économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines</p>	<p>Les moyens permettront de faire financer par le présent objectif spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>·des « équipements de quartier », pour les contrats de quartiers durables ;</li> <li>·des « équipements supra locaux » pour les contrats de rénovation urbaine.</li> </ul>	<p>devront donc prioritairement répondre à leurs besoins.</p>
--	--	--	---